

VII

DESCRIPTION DE L'ACADIE ¹

avec le nom des paroisses et le nombre des habitants—1748.

L'Acadie est une presqu'île qui tient à la terre ferme du Canada à 300 lieues de Québec, ville capitale et épiscopale, elle a été établie par les François qui y batirent un fort dans un de ses parties qu'on appelle Port Royal, dans la paix de 1712 Louis Quatorze ceda l'Acadie aux Anglois avec les habitants à ces conditions que les dits habitants jouiroient du privilège de professer la religion catholique, et qu'ils auroient le droit d'avoir des missionnaires pour les instruire dans la dite religion.

L'Acadie est divisée en six paroisses; la première est le Port Royal ainsi nommée par les François et présentement Annapolis Royale ainsi appelée par les Anglois, l'église est bâtie assez près

1. Cette Description de l'Acadie est une reproduction, avec additions et commentaires de celle de l'abbé Le Loutre (voir page 41). Elle est extraite des *Archives de la Marine*, à Paris.

D'après cette Description la population acadienne de la Péninsule formait en 1748 un total d'environ 9,150 communiants, répartis comme suit :

Port Royal.....	2000 communiants
Rivière aux Canards.....	600
Grand-Pré.....	1000
Pisiquid.....	1800
Cobequid.....	800
Takamigousch	150
Beaubassin.....	2500
	Total..... 8850
De plus, il y avait à	
Chegekkouk	15 familles
Mioliguesh.....	20
Ministiguesch.....	10
Cap de Sable.....	20
Tébok.....	25
	Total..... 90

Ces 90 familles formaient une population d'à peu près 450 âmes; car, dit Fremquet (*Voyage en 1752*), "les Acadiens peuplent beaucoup: l'on peut considérer les familles, l'une dans l'autre, entre 5 ou 6 enfants." Là-dessus, on peut calculer qu'il y avait un total de 300 communiants, lequel doit être ajouté aux 8850 indiqués plus haut, formant en tout 9150 communiants, c'est-à-dire 12,500 à 13,000 âmes.

Note de M. l'abbé H. R. Casgrain.

du fort, et c'est ce qu'on appelle la basseville, le curé s'appelle M. Desenclaves, les habitants sont établis des deux côtés de la rivière qui monte fort loin dans les bois, il y a douze lieues de pays de cultivé, l'on compte dans cette paroisse deux mille communians.

Le fort est bâti de picquet et de terrasse, il est composé de quatre bastions, on y compte vingt quatre pièces de canons, en temps de paix il y a cent hommes de garnison, notez qu'il n'y a d'Anglois que dans le fort, le reste de l'Acadie est habité par les François, les Anglois y vont seulement en commerce.

Du Port Royal aux Mines il y a un portage de vingt lieues, il y a un chemin fait au travers des bois, c'est par ce chemin que les détachements de Louisbourg, du Canada, et les sauvages ont passé pour aller au siège du Port Royal.

La seconde paroisse est la rivière aux Canards, elle a pour curé M. de Miniac, grand archidiacre et vicaire général du diocèse de Quebec, il y a cinq à six lieues de pays bien cultivé, on y compte six cents communians.

La troisième est le Grand Pré, elle a pour curé M. de la Goudale grand vicaire de l'Acadie, il y a quatre à cinq lieues de pais bien cultivé, on y compte mille communians.

La quatrième est Pegiguitk, c'est une rivière qui monte fort loin dans les bois, les habitants sont établis des deux côtés de cette rivière, il y a dix lieues de pais bien cultivé, dans cette rivière il y a deux paroisses, l'une de l'Assomption et l'autre de la Ste. Famille qui ont pour curé M. Chauvreur, on y compte dix huit cents communians dans cette paroisse il y a deux portages pour aller à la côte de l'Est, par l'un on va en canot d'écorce par différentes rivières, lacs et portages à Mioliguesh, par l'autre il y a un chemin fait au travers des bois qui est de vingt lieues et qui conduit à Chibouctouk où étoit mouillé l'Aurore commandée par M. de Vignau, on y passe des bœufs, moutons et volailles pour transporter à Louisbourg.

On appelle ces trois dernières paroisses du nom commun des Mines parceque l'on prétend qu'il y a quantité de mines dans cette partie de l'Acadie.

La cinquième est Cobequitk, c'est une rivière qui monte fort loin dans les bois, les habitants sont établis des deux côtés de cette rivière, il y a quinze lieues de pais cultivé, le curé est M. Girard, on y compte huit cents communians.

De Cobequitk il y a un portage de dix lieues qui conduit à Takamigousch, il y a un chemin au travers des bois bien beau et bien fait, on y fait passer bœufs, moutons et volailles pour

transporter à Louisbourg, cette paroisse dépend de celle de Cobequitk, il n'y a point d'autres curés, on y compte cent cinquante communiants.

La sixième est Beau bassin ou autrement Chiquiniktouk, il y a huit rivières considérables toutes habitées par les François, il n'y a encore qu'une paroisse qui n'a point de curé depuis quatre ans, on y compte deux mille cinq cents communiants, il y faudrait deux prêtres.

De Beaubassin il y a un portage d'une lieue à la baie Verte, on y fait passer bœufs, moutons et volailles pour transporter à Louisbourg.

De Beau bassin on peut aller à Québec en quinze jours, on passe par la rivière St. Jean qui est vis à vis du Port Royal, dans cette rivière il y a quinze à vingt familles françaises, le reste sont des sauvages appelés Marichites qui ont pour missionnaire le père Germain Jesuite, de la mission de ces sauvages on va par les rivières, lacs, et portages tomber dans le fleuve St. Laurent à quarante lieues de la ville de Québec.

L'Acadie est fort fertile en bled, fourrage et bestiaux comme bœufs, vaches, moutons, chevaux et volailles de toutes espèces, de l'entrée du Port Royal la mer monte par la baie française dans toutes les rivières cy-dessus nommées et par marée les bateaux ou goëlettes du port de soixante tonneaux y vont en commerce.

Il y a trois missionnaires de l'Acadie qui doivent repasser en France après l'évacuation des Anglois de Louisbourg, M. de Miniac parce qu'il est incommodé de la vue, M. de la Goudalie parce qu'il est âgé et un peu sourd, M. Desenclaves parce qu'il est épuisé de la poitrine, ainsi l'Acadie se voit à la veille de n'avoir que deux prêtres savoir : M. Chauvreux et Girard, on doit faire attention qu'il n'est pas expédient de laisser le Port Royal sans prêtre, à cause de la proximité des Anglois, il faudroit choisir un bon missionnaire sage et prudent pour menager les intérêts des François auprès des Anglois, ainsi l'on ne peut se prendre trop tôt pour en faire le choix et l'éprouver avant le temps de l'embarquement.

Dans l'Acadie il y a mille sauvages qui habitent les bois et qui sont dispersés le long des côtes depuis Campseau jusqu'au Port Royal. Ces sauvages s'appellent les Micmaks, ils sont tous baptisés et catholiques ennemis irréconciliables des Anglois, et très fidèles au roy de France ; ils vivent de pêche et de chasse et ne mangent jamais de pain que quand ils viennent chez les François ; ils ont pour missionnaire M. LeLoutre, la mission est

dans le haut de la rivière Chigabenacadie à douze lieues de Cobequitk, où ils s'assemblent au nombre de 300 à 400 deux fois l'année ; scavoir à la Toussaint et à la Pentecôte ; de Chigabenacadie on va en canot d'écorce par les rivières, lacs et portages, d'un côté à Chibouctouk et de l'autre côté à Mousquedabourg, et il y a plusieurs habitations françoises le long de la côte de l'Est ; la première est Chegekkouk, le missionnaire y a fait bâtir une église il y a quinze familles françoises, c'est à trois lieues de Chibouctouk.

La 2de est Mioliguech à trois lieues de la Haïve, le missionnaire a fait construire une église, il y a vingt familles françoises et 300 à 400 sauvages s'y assemblent à la fin du mois de juin.

La 3me est Ministiguesch autrement dit le passage, le missionnaire y a fait bâtir une église, il y a dix familles françoises.

La 4me est Peaubourcoup ou autrement Cap de Sable, le missionnaire y a fait construire une église il y a vingt familles françoises et 200 à 300 sauvages s'y assemblent dans le mois d'aout.

La 5me est Tebok, le missionnaire y a fait construire une église, il y a vingt cinq familles françoises, tous les ans le missionnaire est obligé de visiter ces lieux pour visiter ces françois et sauvages.

VIII

MÉMOIRE DE L'ABBÉ DE L'ISLE-DIEU ¹

A M. STANLEY—VERS 1760.

MÉMOIRE à présenter à M. de Stanley, ministre du Roy de la Grande Bretagne à la cour de France Par l'Abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général du diocèse de Québec.

A l'effet de savoir : de Son Excellence si sa cour permettroit qu'on lui fit les representations qui vont être cy-après exposées et qui se réduisent à trois objets.

1. " Copie du Mémoire remis à M. de Stanley à son départ de France pour se rendre à la Cour—1755."—*Archives de la Marine*—Paris.

Cette note se trouve en marge, au commencement du manuscrit. Mais la date 1755, qu'elle contient, est évidemment erronée, comme le contexte le fait voir clairement. Cet écrit est de 1761, et au plus tôt de la fin de 1760.